

PRÉVENTION - SANTÉ - SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Pénibilité au travail



Date de dernière mise à jour 04 février
2022

Durée et organisation

Durée 1 jour

Lieu | Date

Au moins une session de formation est proposée chaque année, sur au moins l'un de nos sites en Bretagne : Brest, Bruz/Rennes, Lorient, Plérin/Saint-Brieuc, Quimper, Redon, Vitré.

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- ▶ Intégrer les contraintes réglementaires, dans leur stratégie
- ▶ Structurer une démarche d'amélioration des conditions de travail
- ▶ Expliciter, dans leur entreprise, la notion de pénibilité

Programme

La notion de pénibilité

- ▶ Réglementation applicable
- ▶ Identifier les facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité :
- ▶ Au titre des contraintes physiques marquées
- ▶ Au titre de l'environnement agressif

Admission

Public

- ▶ Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

Maîtriser les savoirs fondamentaux.

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

360 € HT

Modalités et moyens pédagogiques

- ▶ Au titre de certains rythmes de travail
- ▶ Identifier les métiers impactés

Mise en place d'un plan de prévention des expositions aux facteurs de pénibilité

- ▶ Exploitation du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels
- ▶ Evaluation des risques et seuils règlementaires
- ▶ Les acteurs : référent entreprise, médecins du travail, CSE...
- ▶ Le plan d'actions de prévention

L'obligation de traçabilité à l'exposition des risques professionnels dans l'entreprise

- ▶ Identifier les travailleurs concernés
- ▶ La fiche de poste et de suivi de l'exposition
- ▶ Suivi de gestion et management RH

Les nouvelles possibilités offertes aux salariés dans le cadre de la pénibilité

- ▶ Le calcul des points dus aux salariés
- ▶ Les compensations de la pénibilité au travail
- ▶ Le compte personnel de prévention de la pénibilité

Indicateurs de performance

▶ Satisfaction stagiaire :



100 %

- ▶ Nombre d'apprenants formés : 3050 salariés formés en Sécurité/Prévention/Santé

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service **Qualité**.

Indicateurs mis à jour le 26/09/2022

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

Utilisation d'une grille de compétences lors des mises en situations collectives et individuelles

Validation

Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller·ère inter :

- ▶ DPT 22-29 | Nadia LE CHANU | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | Corinne PRIGENT | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | Katia CANTIN | 02 99 74 11 89